



Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences

# **Assainissement collectif**

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service**

**Exercice 2022**

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	6
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	6
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	29
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	31
2.1.	Modalités de tarification .....	31
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	33
2.3.	Recettes.....	35
3.	Indicateurs de performance.....	36
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	36
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	36
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	38
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	39
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	40
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	41
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	51
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	51
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	51
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) .....	52
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	54
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	54
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	55
3.14.	Taux de réclamations (P258.1).....	55
4.	Financement des investissements.....	56
4.1.	Montants financiers .....	56
4.2.	Etat de la dette du service .....	57
4.3.	Amortissements.....	57
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	57
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	58
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	58
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	58
6.	Bilan énergétique – consommables et curage.....	59
6.1.	Bilan énergétique.....	59
6.1.	Consommation en réactifs .....	67
6.2.	Curage et inspection de réseau.....	68
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	69

# 1. Caractérisation technique du service

## *1.1. Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Blies-Guersviller, Blies-Ébersing, Bliesbruck, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kappelkinger, Le Val-de-Guéblange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Neufgrange, Puttelange-aux-Lacs, Richeling, Rouhling, Rémeffing, Rémering-lès-Puttelange, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting

3 communes de la CASC ne sont pas gérées par le service d'assainissement collectif :

- KIRVILLER :

La CASC adhère au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) pour l'assainissement de cette commune.

- KALHAUSEN :

La station d'épuration située à Kalhausen traite les eaux usées de Kalhausen et de quatre communes de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. L'exploitation de l'ensemble de l'assainissement de la commune est confiée par convention au SDEA.

- NELLING :

La collecte et le traitement des eaux usées sont confiés au Syndicat d'assainissement d'Insming-Nelling.

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non

COMMUNES	Date d'approbation	COMMUNES	Date d'approbation
Bliesbruck	27/11/2008	Neufgrange	20/02/2013
Blies-Ebersing	18/04/2008	Puttelange aux Lacs	
Blies-Guersviller		Rémelfing	12/06/2006
Ernestviller	21/01/2011	Rouhling	15/09/2014
Frauenberg		Sarralbe	10/06/2010
Grosbliederstroff	23/07/2013	Sarreguemines	
Grundviller		Sarreinsming	24/09/2013
Guébenhouse	30/01/2006	Siltzheim	22/04/2013
Hambach		Val de Guéblange	28/05/2013
Hundling		Wiesviller	12/10/2009
Ippling		Willerwald	01/07/2013
Kalhausen		Wittring	28/03/2013
Kappelkinger	30/10/2015	Woelfling lès Sarreguemines	20/12/2007
Lixing lès Rouhling		Woustviller	30/03/2007
Loupershouse		Zetting	30/03/2007

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 15/11/2018  Non

### ***1.2. Mode de gestion du service***

Le service est exploité en régie à l'exception de la station d'épuration de Sarreguemines qui est gérée en délégation de service public par VEOLIA.

### ***1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)***

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 64.398 habitants au 31/12/2022 (64.864 au 31/12/2021). 1977 habitants relèvent de l'assainissement non collectif.

### ***1.4. Nombre d'abonnés***

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 326 abonnés au 31/12/2022.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	population légale 2019 (entrée en vigueur le 01/01/2022)	Abonnés 2022
Bliesbruck	1 031	372
Blies-Ebersing	627	286
Blies-Guersviller	658	275
Ernestviller	518	221
Frauenberg	605	271
Grosbliederstroff	3 349	1 565
Grundviller	661	272
Guébenhouse	417	191
Hambach	2 942	1 128
Hazembourg	154	64
Hilsprich	849	392
Holving	1 304	834
Hundling	1 365	584
Ippling	814	351
Kalhausen	823	323
Kappelkinger	406	184
Kirviller	141	37
Le Val de Guéblange	868	359
Lixing lès Rouhling	896	355
Loupershouse	927	404
Nelling	272	107
Neufgrange	1 387	557
Puttelange aux Lacs	3 134	1 229
Rémelfing	1 425	596
Rémering les Puttelange	1 080	507
Richeling	358	137
Rouhling	2 057	995
Saint-Jean Rohrbach	987	390
Sarralbe	4 579	1 698
Sarreguemines	21 105	6 297
Sarreinsming	1 293	558
Siltzheim	639	266
Wiesviller	952	402
Willerwald	1 584	580
Wittring	782	286
Woelfling lès Sarreguemines	744	280
Woustviller	3 037	1 090
Zetting	864	350
<b>Somme totale</b>	<b>65 634</b>	<b>24 793</b>
<b>Somme hors grisé</b>	<b>64 398</b>	<b>24 326</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46 abonnés/km au 31/12/2022. (525 km de réseau unitaire et eaux usées).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,7 habitants/abonné au 31/12/2022.

### ***1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)***

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 15 au 31/12/2022.

### ***1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert***

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 397 km de réseau unitaire hors branchements,
- 128 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 525 km.

Le réseau d'eaux pluviales stricts représente 171 km pour information.

330 déversoirs d'orage, dont une cinquantaine soumis à l'autosurveillance permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Le réseau comprend également 121 postes de refoulement.

### ***1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées***

Le service gère 20 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Rappelons à titre indicatif qu'un habitant (ou Equivalent Habitant) rejette quotidiennement :

*Valeurs définies dans la directive Européenne du 21 mai 1991*

- ✓ 150 litres d'eaux usées
- ✓ 120 grammes de DCO,
- ✓ 60 grammes de DBO<sub>5</sub>,
- ✓ 90 grammes de MES,
- ✓ 15 grammes de NTK,
- ✓ 4 grammes de PT

*Valeurs définies par le SATESE (utilisées pour le calcul des charges polluantes de notre autosurveillance)*

- ✓ 130 litres d'eaux usées
- ✓ 105 grammes de DCO,
- ✓ 50 grammes de DBO<sub>5</sub>,
- ✓ 55 grammes de MES,
- ✓ 11 grammes de NTK,

✓ 1,5 grammes de PT

Les stations d'épuration et lagunes de notre EPCI sont équipées de compteurs de débit et de préleveurs automatiques afin de réaliser l'autosurveillance réglementaire de nos installations. En parallèle, une télésurveillance permet une meilleure réactivité d'intervention en cas de dysfonctionnement d'un appareil électromécanique.

**STEU N°1 : Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange**  
Code Sandre de la station : 025757100246

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	06/07/1978		
Commune d'implantation	Rémering-lès-Puttelange (57571)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	832		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... dossier de déclaration n°57-2010-000029 du 1 février 2010. <input type="checkbox"/>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Rohrwiese	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) / valeurs réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	10/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	50/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	15/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'autosurveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
<b>Commentaire :</b>			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible.</p> <p>L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. Conformité globale pour l'ensemble de l'année.</p>			

**STEU N°2 : Station d'épuration de WILLERWALD – HAMBACH - SARRALBE**  
Code Sandre de la station : 025774602119

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	22/09/2011		
Commune d'implantation	Willerwald (57746)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	12500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	4 287		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date	2/04/2009	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15/20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
24	24	22	91.66
<b>Commentaire :</b>			
<p>Quelques dysfonctionnements mineurs ont légèrement altéré le traitement au cours de l'année. Il s'agit du dysfonctionnement de la sonde O2 qui pilote l'aération. Ce problème a généré une suroxygénation de la biomasse ayant généré une forte concentration en nitrates. D'autres part, nous avons rencontré des difficultés d'approvisionnement en chlorure ferrique en fin d'année 2022. Ce produit de traitement est essentiel pour peaufiner la déphosphatation au sein des ouvrages de traitement, mais il est aussi nécessaire pour le conditionnement des boues en excès dans la filière de déshydratation des boues.</p> <p>L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. Conformité globale pour l'ensemble de l'année.</p>			

**STEU N°3 : Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs**  
Code Sandre de la station : 025755602051

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/10/2010		
Commune d'implantation	Puttelange-aux-Lacs (57556)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	4 767		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	2 700		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	01/04/2009	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites rédhibitoires	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15/20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b>  <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
<b>Commentaire :</b> Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. Conformité globale pour l'ensemble de l'année.			

**STEU N°4 : Station d'épuration de Holving**  
 traite les eaux usées de Hilsprich, Holving et Richeling  
 Code Sandre de la station : 025733000188

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1993		
Commune d'implantation	Holving (57330)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2700		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	2 025		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2010-00005</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	10/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	50/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	15/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
<b>Commentaire :</b> Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.			

**STEU N°5 : Station d'épuration de SARREGUEMINES**

Cette unité de type lit bactérien « Biostyr » traite les effluents de la ville de Sarreguemines, de Blies-Guersviller, de Blies-Ebersing secteur ouest (depuis septembre 2011) et secteur est (depuis juillet 2012), de Bliesbruck depuis juillet 2012, de Frauenberg depuis août 2012 et de Grosbliederstroff, des communes voisines allemandes (EVS), de l'ancien Syndicat d'Assainissement du Strichbach comprenant notamment les communes d'Ippling et de Hundling membres de notre EPCI. Son exploitation est déléguée à un délégataire : la société Véolia-Eau.

Code Sandre de la station : 025763101489

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien		
Date de mise en service	30/11/2003		
Commune d'implantation	Sarreguemines (57631)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	68 300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	31 574		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	10/04/2009	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
108	108	107	99,07
<b>Commentaire :</b> Bon niveau de traitement.			

**STEU N°6 : station d'épuration de Zetting**

Code Sandre de la station : 025776001823

traite les eaux usées de Wiesviller, Woelfling-lès-Sarreguemines, Zetting dont l'annexe Dieding.

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/04/2008		
Commune d'implantation	Zetting (57760)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	3900		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	4 769		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		Porté à connaissance – version novembre 2019
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites rédhibitoires	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	15/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> rVP211	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.			

**STEU N°7 : Station d'épuration de Sarreinsming**  
 Code Sandre de la station : 025763300259  
 traite les eaux usées de Sarreinsming, Rémelfing et du CHS de Sarreguemines

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	08/06/1983			
Commune d'implantation	Sarreinsming (57633)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	4700			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1 552			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...      Porté à connaissance – version février 2020 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20/50	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90/250	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	5	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage				
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b>  <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %	
12	12	12	100	
Commentaire :				
En 2022, il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur au sein de notre station de traitement. La qualité de l'épuration est bonne toute l'année. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.				

**STEU N°8 : Station d'épuration de Rouhling**  
Code Sandre de la station : 025759800251

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/08/1983		
Commune d'implantation	Rouhling (57598)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1 080		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	12/10/1981	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Rouhling	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/valeurs réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	11	91,6
Commentaire :			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement au cours de l'année écoulée.</p> <p>Une non-conformité a été observée lors du bilan d'auto-surveillance 24h du 17 mai 2022, entraînant une non-conformité en NTK. En raison de l'obligation d'hygiéniser les boues, le silo à boues de Rouhling était plein, il n'a pas pu y avoir suffisamment d'extraction de boue. Le taux de boues était élevé dans le bassin.</p> <p>L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible.</p> <p>Le fonctionnement du dispositif d'auto-surveillance est pérenne et représentatif. Ils respectent intégralement le protocole d'expertise de l'auto-surveillance établi sur le bassin Rhin-Meuse. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.</p>			

**STEU N°9 : Station d'épuration de Woustviller**

Code Sandre de la station : 025775200288

Depuis 2015, les eaux usées du bourg d'Ernestviller y sont également traitées

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	31/12/1990		
Commune d'implantation	Woustviller (57752)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	4200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	4 894		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 23/12/2010		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Dorfbach	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	8	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Pt	3,5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	10	83.33
<b>Commentaire :</b> Quelques dysfonctionnements ont altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. Ils concernent d'une part le pilotage et la gestion de l'aération qui a été perturbé par la sonde oxygène (remplacée au mois de décembre), et par des difficultés d'approvisionnement en chlorure ferrique en fin d'année d'autre part. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible.			

**STEU N°10 : station d'épuration de (67) Siltzheim**  
Code Sandre de la station : 067468000393

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	_File eau : boues activées - aération prolongée__		
Date de mise en service	1985		
Commune d'implantation	A l'extrémité de la rue du Moulin		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	780		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	330		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 27/06/2019		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite rédhibitoire	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
<b>Commentaire :</b> Nous nous efforçons d'entretenir au mieux nos ouvrages de traitement par un suivi rigoureux de l'ensemble des appareils de l'installation. En 2022, il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur au sein de notre station de traitement. La qualité de l'épuration est bonne toute l'année.			

**STEU N°11 : Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling**  
Code Sandre de la station : 025740800206

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/11/1980		
Commune d'implantation	Lixing-lès-Rouhling (57408)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1050		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	250		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		Porté à connaissance – version octobre 2018
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE LIXING	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans règlementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
2	2	1	50
<b>Commentaire :</b>			
<p>Le fonctionnement de l'installation est bon.</p> <p>Les performances épuratoires pour l'année 2022 sont bonnes si l'on excepte le bilan d'octobre 2022 qui présente un abattement moindre en phosphore. Cette situation résulte probablement d'une erreur analytique voire d'une pollution d'origine non domestique n'ayant plus été constatée. De plus, en raison de la bonne sélectivité des ouvrages de délestage, la station n'est pas soumise à surcharge hydraulique. En effet même en temps pluvieux, le débit acheminé en traitement demeure inférieur au débit de référence. En cours de cette année et en raison du protocole lié au COVID-19, les boues étaient évacuées vers la STEU de Willerwald afin de subir une déshydratation et une hygiénisation (chaulage). L'exploitation de cette station est sérieuse.</p>			

**STEU N°12 : Station d'épuration de Wittring**  
Code Sandre de la station : 025774800287

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1993		
Commune d'implantation	Wittring (57748)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	600		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 19/02/2020		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Riviere la Sarre	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	15/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	20/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	3,5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	100
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation est bon.</p> <p>Les performances épuratoires sont très bonnes pour l'ensemble des paramètres analysés. Le phosphore présente un abattement moindre lors du premier bilan mais il semblerait que ce soit une situation exceptionnelle.</p> <p>L'exploitation est sérieuse et régulière.</p>			

**STEU N°13 : Lagune de Grundviller**  
 Code Sandre de la station : 025726303358  
 traite également les eaux usées d'Heckenransbach, annexe d'Ernestviller

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/11/1987		
Commune d'implantation	Grundviller (57263)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1250		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	300		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... Porté à connaissance novembre 2016		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE NOTTERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	-/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b>  <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	100
Commentaire :			
Le fonctionnement de l'installation est très bon. Le remplacement de la vanne n°2 a été réalisé au cours de l'année. Un problème d'automate n'a pas permis d'alimenter le casier 2 pendant plusieurs mois. Les performances épuratoires de l'installation sont très bonnes notamment en ce qui concernent les rendements en matières carbonées, particulaires et en azote ammoniacal et Kjeldahl. L'azote global et le phosphore ne sont pas traités par ce procédé épuratoire. Le suivi de l'installation est très sérieux.			

**STEU N°14 : lagunage naturel de Val-de-Gueblange**  
Code Sandre de la station : 025726702149

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	01/11/2012		
Commune d'implantation	Le Val-de-Guéblange (57267)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	900		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	192		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 12/01/2011		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE L'ALBE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	7	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
<b>Commentaire :</b>			
<p>Le fonctionnement de l'installation est bon.</p> <p>Les performances épuratoires sont bonnes pour les principaux paramètres ciblés par ce type d'épuration. Le phosphore présente un abattement moindre en l'absence de traitement spécifique.</p> <p>En outre la présence régulière de daphnies dans les derniers bassins permet de rejeter un effluent traité exempt d'algues vertes.</p> <p>Une étude bathymétrique a été réalisée. Aucune évacuation n'est à prévoir avant plusieurs années.</p>			

**STEU N°15 : Lagune de Guebenhouse**  
Code Sandre de la station : 025726400177

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/01/1986		
Commune d'implantation	Guebenhouse (57264)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	680		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	155		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		Porté à connaissance – version mai 2019
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE L'ETANG DU WELSCHHOF	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	40	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	45
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
<b>Commentaire :</b>			
<p>Depuis la création de l'extension en 2020 le fonctionnement de l'installation est très bon. Les performances épuratoires de l'installation sont excellentes pour tous les paramètres ciblés par ce procédé épuratoire de lagunage aéré suivi de filtres plantés de roseaux. Seuls l'azote global n'est pas traité en raison de la formation de nitrate au sein des casiers, synonyme de bonne aération nécessaire à une bonne épuration, et le phosphore en l'absence de traitement spécifique. Le suivi de l'installation est sérieux et régulier.</p>			

**STEU N°16** : station d'épuration de Loupershouse

Code Sandre de la station : 025741901321

traite les eaux usées de Loupershouse et son annexe Ellviller ainsi que celles de la commune de Farschviller qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/02/2003		
Commune d'implantation	Loupershouse (57419)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	2 059		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	01/08/2002	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible. Le fonctionnement du dispositif d'auto-surveillance est pérenne et représentatif. Le nouveau canal de mesures en sortie station a été construit en 2021 afin de répondre parfaitement aux différentes règles de l'auto-surveillance.			

STEU N°17 : Station d'épuration de Neufgrange traite également les eaux usées de Roth, l'annexe de Hambach  
Code Sandre de la station : 025749900228

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1985		
Commune d'implantation	Neufgrange (57499)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2 200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	3 008		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	24/03/1986	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	PAC 19/02/2020	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Steinbach	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement au cours de l'année écoulée. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible. Le fonctionnement du dispositif d'auto-surveillance est pérenne et représentatif. Ils respectent intégralement le protocole d'expertise de l'auto-surveillance établi sur le bassin Rhin-Meuse. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.</p>			

**STEU N°18 : lagunage naturel de Hazembourg**  
Code Sandre de la station : 025730801959

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	10/06/2010		
Commune d'implantation	Hazembourg (57308)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	150		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	60		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Grundmattgraber	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	-/85	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
Commentaire :			
Le fonctionnement de l'installation est bon.			

**STEU N°19 : lagunage naturel de Kappelkinger**  
Code Sandre de la station : 025735702205

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	21/06/2012		
Commune d'implantation	Kappelkinger (57357)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	525		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	85		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2011-00055 du 01juin 2011</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	ruisseau albe	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite rédhibitoire	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
<b>Commentaire :</b>			
Le fonctionnement de l'installation est bon.			
Les performances épuratoires sont bonnes pour l'ensemble des paramètres analysés excepté le phosphore en l'absence de traitement spécifique.			
La présence de daphnies dans les derniers bassins permet de rejeter un effluent traité exempt d'algues vertes.			
Le suivi de cette station est sérieux et régulier.			

**STEU N°20 : station d'épuration de Saint Jean Rohrbach**  
Code Sandre de la station : 025761501820

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables		
Date de mise en service	30/04/2008		
Commune d'implantation	Saint-Jean-Rohrbach (57615)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	410		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2010-00147 du 23 décembre 2010</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE BUSCHBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
Pt	3	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance <b>conformes</b> [VP210]	<b>Conformité</b> <b>P254.3</b> =([210]/[211])*100 en %
2	2	0	0
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de la station devient de plus en plus délicat en raison de la très mauvaise percolation des effluents sur les filtres à sable. Ainsi le traitement de l'azote n'est plus possible et celui de la DCO semble en baisse. La restauration de ces filtres devient urgente afin de maintenir un traitement de qualité.</p> <p>La tranchée drainante a été restructurée afin de soulager hydrauliquement les filtres en by-passant les effluents sortis de la lagune primaire directement vers la sortie station au minimum durant la période hivernale. Toutefois cette dernière n'a pas la capacité hydraulique suffisante afin de collecter tout le débit.</p> <p>L'exploitation de la station demeure sérieuse et régulière.</p>			

Volumes traités et charge polluante traitée par les différents ouvrages d'épuration de la Communauté d'Agglomération en 2022

	Volume annuel traité en m3 en entrée de station	Débit moyen annuel traité en m3/j	Débit de référence ou percentil 95 en m3/j	Charge polluante traitée en kg DBO5/j	Charge polluante traitée (50g DBO5/EH) en EH	Capacité administrative de traitement en EH
Grundviller	108 662	297	300	33	600	1 250
Guebenhouse	49 993	137	155	20	400	680
Hazembourg	9 100	25	60	5	100	150
Holving	296 660	812	2 025	62	1 240	2 700
Kappelkinger	21 350	58	85	13	260	525
Le Val de Guéblange	47 250	129	192	19	380	900
Lixing-lès-Rouhling	53 093	145	250	37	740	1 050
Loupershouse	325 570	891	2 059	57	1 140	2 500
Neufgrange	233 746	640	3 008	63	1 260	2 150
Puttelange-Aux-Lacs	441 898	1 210	2 700	143	2 860	4 767
Rémering-lès-Puttelange	124 815	341	832	28	560	2 300
Rouhling	140 403	384	1 080	69	1 380	2 500
Saint-Jean-Rohrbach	36 400	100	410	21	420	1 200
Sarreguemines	6 028 177	16 594	31 574	1502	30 040	68 300
Sarreinsming	269 426	738	1 552	121	2 420	4 700
Siltzheim	98 076	269	330	18	360	780
Willerswald	871 312	1193	4 287	231	4 620	12 500
Wittring	73 561	201	600	23	460	1 300
Woustviller	281 934	772	4 894	96	1 920	4 200
Zetting	418 506	1146	4 769	90	1 800	3 900
<b>TOTAL</b>	<b>9 929 932</b>			<b>2 651</b>	<b>53 020</b>	

### **1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**

Sur une station d'épuration, la pollution n'est pas éliminée mais transformée pour arriver à un résidu final se présentant sous forme de boues. On considère que pour 1 000 habitants, la production de boues s'élève à environ 13 tonnes/an.

Parmi les différentes filières de gestion des boues issues de l'épuration des eaux usées domestiques, la valorisation agricole est la solution la moins onéreuse pour les collectivités. Elle présente par ailleurs l'avantage d'apporter un amendement organique aux sols (éléments fertilisants).

Pour la majorité des stations d'épuration gérées par notre EPCI, les boues d'épuration sont valorisées en agriculture. Les dossiers de suivi des épandages ont été confiés à un prestataire, qui assure également pour notre compte le suivi analytique de sol.

Les boues des autres stations sont traitées en plateforme de compostage.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public mise en place avec Véolia Eau, le devenir des boues de la station d'épuration de Sarreguemines relève de l'exploitant.

En 2022, les boues produites ne peuvent toujours pas être épandues en agriculture avant une hygiénisation préalable, or seule la station d'épuration de Willerwald dispose d'un équipement de chaulage des boues. Les boues des stations d'épuration de Holving, Neufgrange, Rémering-lès-Puttelange, Rouhling, Lixing-lès-Rouhling, Sarreinsming, Siltzheim, Wittring et Woustviller ont donc dû être transportées jusqu'à la station d'épuration de Willerwald et y être traitées puis stockées, en plus des boues de la station de Willerwald, ce qui a entraîné une surcharge d'activité pour le service, un surcoût (réactifs, électricité...) et une forte sollicitation des équipements de la station de Willerwald. Les boues de Zetting qui bénéficient d'un stockage couvert ont été chaulées sur place ce qui n'est pas moins coûteux mais soulage la station de Willerwald. L'Agence de l'Eau-Rhin Meuse n'a plus apporté d'aide financière en 2022 à la CASC pour supporter ce surcoût.

En 2021, 4950 m<sup>3</sup> de boues liquides extérieures ont été transportés et traités sur la station d'épuration de Willerwald : coût : 25 €HT x 4950 = 123.750 €HT.

En 2022, 5876 m<sup>3</sup> de boues liquides extérieures ont été transportés et traités sur la station d'épuration de Willerwald : coût : 30 €HT x 5876 = 176.280 €HT. (forte hausse des réactifs, de l'électricité et du carburant)

Les boues de Zetting ont été chaulées sur site : 380 m<sup>3</sup> x 21 €HT/m<sup>3</sup> = 7.980 €HT

Une partie des boues de Siltzheim a été chaulée sur site : 290 m<sup>3</sup> x 21 €HT/m<sup>3</sup> = 6.090 €HT

Subvention agence de l'eau : 94.204 € (en 2021) et en 2022 : 0 €

A déduire : ce qu'aurait coûté l'épandage de boues liquides : 8 €HT x 6546 m<sup>3</sup> = 52.368 €HT

Surcoût total lié au Covid en 2021 pour le service : 5.500 €HT grâce à la subvention de l'Agence de l'Eau.

Et en 2022 : 176.280 + 6.090 + 7.980 – 52.368 = 137.982 €

En 2022, sur l'ensemble des stations d'épuration, **8 641 m<sup>3</sup> de boues correspondant à 942,5 tonnes de matières sèches** ont été évacuées.

**478 tonnes** ont été valorisées en agriculture, **547 tonnes** ont été compostées, **146 tonnes** ont été traitées puis stockées sur la station d'épuration de Willerwald.

**100%** de ces boues ont été évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Production de boues en (m<sup>3</sup>), siccité en % et tonnes de matières sèches sur l'ensemble des stations d'épurations de la Communauté d'Agglomération

	Boues évacuées m <sup>3</sup>	Siccité des boues %	Tonnes de matières sèches évacuées	*Production théorique en TMS	Destination
<b>Grundviller</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Guébenhouse</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Hazembourg</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Holving</b>	643	2,9	18,4	44,7	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
<b>Kappelkinger</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Le Val de Guéblange</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Lixing-lès-Rouhling</b>	180	2,5	4,5	11,6	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
<b>Loupershouse</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Neufgrange</b>	945	2,2	20,6	25,9	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
<b>Puttelange aux Lacs</b>	301,9 tonnes	17,1	51,6	44,2	compostage
<b>Rémering lès Puttelange</b>	441	3,2	14,1	8,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (14,1t) + épandage (déstockage de 59,7t)
<b>Rouhling</b>	768	3,1	24,2	27,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (19,8t) et traitement Step Sarreguemines (4,36t) + épandage (déstockage de 39,74t)
<b>Saint Jean Rohrbach</b>	Pas d'évacuation	/	/	/	
<b>Sarreguemines</b>	1574	31,4	494,6		compostage
<b>Sarreinsming</b>	1 525	2,7	41,0	55,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (41,0t) + épandage (déstockage de 23,87t)
<b>Siltzheim</b>	353	6,6	23,3	9,1	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (1,64t) + chaulage liquide et épandage (21,69t)
<b>Willerwald</b>	510	37,7	192,3	103,7	2022 épandage (déstockage) (192,3t)
<b>Wittring</b>	126	3,0	3,8	10,7	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
<b>Woustviller</b>	895	2,5	22,2	48	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (22,2t) + épandage (déstockage de 108,8t)
<b>Zetting</b>	380	8,4	31,9	46,2	Chaulage liquide + épandage (déstockage de 31,9t)
TOTAL hors Sarreguemines	<b>7 067,9</b>	/	<b>447,9</b>	<b>435</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 641,9</b>	/	<b>942,5</b>		

\*Valeurs de production théorique : issues des bilans Loréat annuel.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### *2.1. Modalités de tarification*

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.), ce qui n'est pas le cas pour le tarif pratiqué par la communauté d'agglomération.

La redevance intercommunale d'assainissement est perçue auprès des usagers raccordés ou raccordables en fonction de la consommation d'eau potable. Elle couvre les frais du service liés à la collecte, au transfert et au traitement des eaux usées.

Suite à la prise de la compétence assainissement globale, la communauté d'agglomération souhaite atteindre une **valeur cible de 1,635 € H.T.** par m3 pour couvrir les frais du service. Un lissage sur 10 ans est prévu pour appliquer progressivement ce tarif sur l'ensemble du service assainissement communautaire.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants : **pour les usagers de la Ville de Sarreguemines :**

	<b>Au 01/01/2022</b>	<b>Au 01/01/2023</b>
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement	3 000 €	3 000 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,472 €/m <sup>3</sup>	0,496 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	0 €	0 €
<b>Part de la Collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	1,163 €/m <sup>3</sup>	1,139 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	0 €	0 €
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m <sup>3</sup>	0,233 €/m <sup>3</sup>
VNF rejet	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 7/11/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif avec une convergence et un lissage sur 10 ans.
- Délibération du 15/11/2018 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 15/11/2018 fixant la participation aux frais de branchement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont pour la Ville de Sarreguemines (tarif appliqué au plus grand nombre d'usagers du service)

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0	0	0%
Part proportionnelle	56,64	59,52	5,08%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	56,64	59,52	5,08%
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0	0	0%
Part proportionnelle	139,56	136,68	-2,06%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	139,56	136,68	-2,06%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Rejet :	0	0	0%
Autre : _____	0	0	0%
TVA	22,42	22,42	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,38	50,38	0%
<b>Total</b>	<b>246,58</b>	<b>246,58</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,05</b>	<b>2,05</b>	<b>0%</b>

Le tarif **TTC** au m3 pour une consommation de 120 m3 pour chaque commune est :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2022 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2023 en €/m<sup>3</sup></b>
Blies-Guersviller	2,055	2,055
Blies-Ébersing	2,055	2,055
Bliesbruck	1,856	1,906
Ernestviller	2,055	2,055
Frauenberg	2,054	2,055
Grosbliederstroff	2,026	2,043
Grundviller	2,052	2,055
Guebenhouse	1,916	1,955
Hambach	2,055	2,055
Hazembourg	1,653	1,746
Hilsprich	2,038	2,054
Holving	2,038	2,054
Hundling	2,202	2,173
Ippling	2,202	2,173
Kappelkinger	2,324	2,272
Le Val-de-Guéblange	2,396	2,328
Lixing-lès-Rouhling	1,773	1,840
Loupershouse	2,037	2,052
Neufgrange	2,075	2,070
Puttelage-aux-Lacs	2,808	2,659
Rémelfing	2,004	2,025
Rémering-lès-Puttelage	1,763	1,834
Richeling	2,038	2,054
Rouhling	1,757	1,827
Saint-Jean-Rohrbach	1,653	1,746
Sarralbe	2,049	2,055
Sarreguemines	2,055	2,055
Sarreinsming	2,184	2,157
Siltzheim	2,055	2,055
Wiesviller yc Hermeskaappel	2,026	2,043
Willerwald	2,055	2,055
Wittring	1,867	1,915
Woelfling-lès-Sarreguemines	2,026	2,043
Woustviller	1,751	1,823
Zetting	2,026	2,043

Le prix tient compte de la redevance pour « modernisation des réseaux de collecte » reversée à l'Agence de l'Eau de 0,2330 € HT/m<sup>3</sup>.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Remarque : le conseil communautaire, en séance du 13/04/2023 a décidé :

- de mettre en place une part fixe au sein de la redevance assainissement de 40,00 €HT/an,
- de fixer la part proportionnelle de la redevance assainissement à 1,815 € HT/m<sup>3</sup> contre 1,635 €HT (avec application d'un lissage de la redevance par commune jusqu'en 2027).

Ces nouveaux tarifs sont appliqués à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance d'assainissement	3 956 983	4 264 084	4 050 454
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	216 966	314 783	421 800
Prime de l'Agence de l'Eau	186 607	155 390	140 343
Contribution au titre des eaux pluviales	0		
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes participation du délégataire	219 138	389 852	423 014
Redevance ANC	7 245	11 209	12 802
Total autres recettes	174 168	219 858	124 057
Recettes d'ordre	779 630	779 484	777 988
<b>Total des recettes</b>	<b>5 540 737</b>	<b>6 134 660</b>	<b>5 950 458</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 4 050 454 € (4 264 084 € au 31/12/2021).

## **3. Indicateurs de performance**

### ***3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)***

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des abonnés potentiels.

### ***3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)***

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5	0
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	___	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		___	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		___%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	___%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	___%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	___	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>10</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2022.

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des **services de la Police de l'Eau**.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge entrante en DBO5 en kg DBO5/j données Sandre * 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	1 502	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	231	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelage aux Lacs	143	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	121	100	100
Station d'épuration de Woustviller	96	100	100
station d'épuration de Zetting	90	100	100
Station d'épuration de Holving	62	100	100
Station d'épuration de Rouhling	69	100	100
station d'épuration de Loupershouse	57	100	100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelage	28	0	100
Station d'épuration de Neufgrange	63	100	100
<b>Total</b>	2 462	99,4	100,0

(\*) Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100% (99,4 en 2021).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge entrante en DBO5 en kg DBO5/j données Sandre 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	1 502	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	231	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelage aux Lacs	143	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	121	100	100
Station d'épuration de Woustviller	96	100	100
station d'épuration de Zetting	90	100	100
Station d'épuration de Holving	62	100	100
Station d'épuration de Rouhling	69	100	100
station d'épuration de Loupershouse	57	100	100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelage	28	100	100
Station d'épuration de Neufgrange	63	100	100
<b>Total</b>	2 462	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge entrante en DBO5 en kg DBO5/j données Sandre 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	1 502	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	231	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelage aux Lacs	143	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	121	100	100
Station d'épuration de Woustviller	96	100	100
station d'épuration de Zetting	90	100	100
Station d'épuration de Holving	62	100	100
Station d'épuration de Rouhling	69	100	100
station dépuration de Loupershouse	57	100	100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelage	28	100	100
Station d'épuration de Neufgrange	63	100	100
<b>Total</b>	<b>2 462</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100 (100 en 2021).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de SARREGUEMINES :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	494,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		494,6

#### Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole+	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	192,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		192,3

**Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	51,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		51,6

**Station d'épuration de Sarreinsming :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	41,0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		41,0

**Station d'épuration de Woustviller :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	22,24
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		22,24

**Station d'épuration de Zetting :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	31,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		31,9

**Station d'épuration de Holving :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	18,4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		18,4

**Station d'épuration de Rouhling :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	24,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		24,2

**Lagunage aéré de Loupershouse :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	14,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		14,1

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**Station d'épuration de Neufgrange :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	20,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		20,6

**Station d'épuration de Wittring :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,39
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4,39

**lagunage naturel de Saint Jean Rohrbach :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4,5

**lagunage naturel de Val-de-Gueblange :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**station d'épuration de (67) Siltzheim :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	21,69
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,64
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		23,33

**Lagunage aéré de Grundviller :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**lagunage naturel de Kappelkinger :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**Lagunage aéré de Guebenhouse :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**lagunage naturel de Hazembourg :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

voir Lauriane

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2022, 6 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0,1 pour 1000 habitants (0,05 en 2021)

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 50

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est 9,5 par 100 km de réseau.

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice		2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km				0,5	2,3	2,45

Au cours des 3 dernières exercices 5,25 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,44 (0,35% en 2021).

### **3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés Exercice 2022	Nombre de bilans conformes Exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2022
Station d'épuration de SARREGUEMINES	108	107	100	99,07
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	24	22	100	91,66
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	12	12	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	12	12	100	100
Station d'épuration de Woustviller	12	10	100	83,33
Station d'épuration de Zetting	12	12	100	100
Station d'épuration de Holving	12	12	92	100
Station d'épuration de Rouhling	12	11	100	91,6
Station d'épuration de Loupershouse	12	12	75	100
Station d'épuration de Rémering-lès- Puttelange	12	12	83,3	100
Station d'épuration de Neufgrange	12	12	100	100
Station d'épuration de Wittring	2	2	100	100
Station d'épuration de Saint Jean Rohrbach	2	0	100	0
Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling	2	1	100	50
Lagunage naturel de Val-de-Gueblange	1	1	100	100
Station d'épuration de (67) Siltzheim	1	1	100	100
Lagune de Grundviller	2	2	100	100
Lagunage naturel de Kappelkinger	1	1	100	100
Lagune de Guebenhouse	1	1	100	100
Lagunage naturel de Hazembourg	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration des stations d'épuration de plus de 2000 EH est 96,44%.

### 3.11. *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)*

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	non	non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2021).

### 3.12. *Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)*

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	9 667 505	8 738 474,15	7 812 149,06
Epargne brute annuelle en €	1 112 664	1 314 427	1 495 238,54
Durée d'extinction de la dette en années	8,7	6,7	5,3

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2022 sur factures N-1	—	
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	—	
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	0,90	1,06%

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : \_\_\_\_

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **201** (essentiellement des appels téléphoniques suite à bouchons ou débordements)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de **9** pour 1000 abonnés (12 en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

#### Opérations engagées en 2022

- Travaux sur réseau de collecte :  
rue du Stade Woustviller : travaux achevés en 2022  
secteur Nord-Ouest Sarralbe : travaux achevés en 2022 : 1450ml
- Création réseaux eaux pluviales secteur rue de la République, impasse Générale De Gaulle, rue des Alliés à Guebenhouse : travaux achevés 2022. 400ml
- Création d'un réseaux eaux pluviales rue des Quatre Vents à Grundviller, 600ml
- Neufgrange-Roth Etude Déconnexion des eaux claires parasites
- Poursuite de l'intégration des installations sur la télésurveillance de la STEP de Holving, Loupershouse et Sarralbe
- Poursuite du remplacement des armoires électriques des postes de relèvement
- Poursuite de l'automatisation et de l'intégration des postes de relèvement de Sarralbe sur la Supervision de la STEP de Willerwald.
- Poursuite des travaux de sécurités sur nos ouvrages (Step et postes de relèvement)
- Gros travaux sur postes de relèvement Impasse canards Holving : achevés en 2022
- Travaux de conformité sur les canaux de mesure : 2022 Loupershouse
- Poursuite de gros travaux sur la Step de Sarreguemines (Passerelles, galerie biostyr, surpresseurs)
- Etude diagnostic réseaux de Neufgrange Roth
- Poursuite des études sur les risques de défaillance de l'ensemble des STEP >2000 éq/hab. et de la mise à jour des manuels d'autosurveillance
- Poursuite de l'étude temps de pluie du système d'assainissement de Sarreguemines : phase 3 modélisation
- Auto-surveillance des déversoirs d'orage : Equipement point A1 à Sarreguemines
- Installation d'une injection au Nitrate de Calcium sur les réseaux intercommunaux de Sarralbe - Willerwald et Ippling - Step de Sarreguemines, pour limiter la production d'H2S (2022)
- Station de prétraitement de l'abattoir : en attente de décision
- Étude hydraulique impasse de la Source Puttelange aux Lacs
- Traitement H2S / cuve de stockage / coffret de mesures sur le poste de Sarralbe
- Achèvement des travaux de requalification VRD STEP Sarreguemines
- Travaux de construction du Pôle Eau au Centre Technique : Bâtiment « Maison de l'Eau » livrée en 2022

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 147 974	1 450 696	1 739 547
Montants des subventions en €	117 919	196 541	307 102
Montants des contributions du budget général en €	0	0	0

#### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		9 667 505	8 738 474,15	7 812 149,06
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	939 983	927 668,40	838 991,09
	en intérêts	302 387	274 924,42	211 605,82

#### **4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 2 773 200,27 € (3 022 622,49 € en 2021)

#### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

- Travaux sur réseaux de collecte :  
Sarreguemines : avenue Général de Gaulle, rue Poincaré
- Création réseaux eaux pluviales rue de Roth à Neufgrange
- Remplacement du réseau unitaire rue de Neunkirch à Sarreinsming
- Poursuite travaux sur la Step de Sarreguemines : passerelles, surpresseur
- Remplacement de la conduite d'aération du bassin biologique de la STEP de Willerwald
- Démarrage des travaux de modernisation de la Step de Sarreinsming. : 2023
- Etude équipement des points A2 STEP 500 – 2000
- Etude du potentiel de déraccordement des eaux pluviales « système d'assainissement de Sarreguemines »
- Travaux de construction du Pôle Eau au Centre Technique : Maison de l'Eau livrée en 2022, construction atelier eau/assainissement livraison 2023
- Levé topo complet système d'assainissement de Neufgrange

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant en €</b>
néant	0

## 6. Bilan énergétique – consommables et curage

### 6.1. Bilan énergétique

Le fonctionnement d'une station d'épuration nécessite une alimentation en énergie électrique non négligeable pour faire tourner les équipements tels que les aérateurs, les surpresseurs, les pompes. Le fonctionnement des postes de refoulement est également dépendant de l'électricité.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, la facture de la consommation en électricité pour l'année 2022 s'élève à 1.166.124 € TTC (hors STEP de Sarreguemines) pour 3 334 923 kWh.

Pour information, la consommation énergétique facturée pour l'année 2022 de la **station d'épuration de Sarreguemines**, s'élève à 2.654.393 kWh contre 2.675.675 kWh pour 2021 (-0,8%).

**Tableau : Consommation facturée annuelle en kWh**

	Consommation facturée (kWh)				Evolution consommation en %
	2019	2020	2021	2022	2021/2022
<b>BLIESBRUCK</b>	71 118	92 033	97 668	73 509	-24,7 %
Dont : poste stade	65 050	81 370	89 744	67 039	
poste petit côté	2 782	6 889	4 884	3 989	
poste gallo-romain	3 286	3 774	3 040	2 481	
<b>BLIES-EBERSING</b>	82 534	106 323	103 820	92 503	-10,9 %
Dont : poste Muhle	40 265	58 080	58 263	57 403	
poste mairie	21 224	28 739	24 659	20 017	
poste entrée Bliesbruck	19 112	18 490	19 103	14 283	
poste stockallmend	1 933	1 014	1 795	800	
<b>BLIES-GUERSVILLER</b>	117 075	141 503	163 172	134 105	-17,8 %
Dont : poste Blies-Guersviller	75 512	87 725	111 151	86 229	
poste Blies-Schweyen 33 rue Ecoles	36 676	41 783	47 572	40 202	
poste 63 rue Ecoles	4 887	11 995	4 449	7 674	
<b>FRAUENBERG</b>	9 030	15 200	12 225	14 251	16,6 %
Dont : poste ancienne step	7 521	12 332	10 315	11 607	
poste moulin	960	2 088	1 176	1 441	
poste rue des écoles	549	780	734	1 203	
<b>GROSBLIEDERSTROFF</b>	165 977	213 375	254 477	220 326	-13,4 %
Dont : poste FA rue de Sarrebruck	54 694	76 890	83 166	67 389	
poste rue Almet	104 811	129 320	165 134	147 398	
poste zone Gungling	4 458	4 134	3 782	3 150	
poste rue du pont	436	640	624	621	
poste ruelle Klopp	1 578	2 391	1 771	1 768	
<b>IPPLING</b>	0	140 616	237 569	165 165	-30,5 %
Station assainissement	/	140 616	236 518	164 043	

Poste lotissement	/	0	1 051	1 122	
<b>SARREGUEMINES</b>	<b>683 162</b>	<b>92 121</b>	<b>98 185</b>	<b>105 977</b>	<b>7,9 %</b>
Dont :					
poste de Foldersviller	88 069	90 183	97 085	102 392	
poste rue d'Ippling	/	1 394	503	2 978	
poste ancienne step	/	544	597	607	
<i>A titre indicatif 19 autres postes en délégation</i>	595 093	délégataire	délégataire	délégataire	
<b>GRUNDEVILLER</b>	<b>51 387</b>	<b>80 226</b>	<b>90 438</b>	<b>84 912</b>	<b>-6,1 %</b>
Dont :					
poste rue vergers	4 646	8 813	9 752	7 049	
poste rue 4 vents	5 100	9 430	9 516	8 321	
lagune	17 916	32 031	31 617	31 954	
poste Ernestviller Heckenransbach rue vergers	-481	1078	1985	7832	
poste Ernestviller Heckenransbach rue des près	1 225	419	363	269	
poste Ernestviller Heckenransbach rue Sainte Marie	747	1285	1273	1190	
poste Ernestviller Heckenransbach rue de Grundviller	22 234	27 170	35 932	28 297	
<b>GUEBENHOUSE</b>	<b>15 279</b>	<b>25 947</b>	<b>30 711</b>	<b>30 498</b>	<b>-0,7 %</b>
<b>HAMBACH</b>	<b>32 315</b>	<b>46 134</b>	<b>49 774</b>	<b>43 179</b>	<b>-13,2 %</b>
poste Union	4 422	4 821	4 655	4 013	
poste Jean Monnet	9 977	13 962	15 359	12 348	
Poste Carnot Europôle 2	319	517	478	444	
poste ancienne step Hambach	17 597	26 834	29 282	26 374	
<b>SARRALBE</b>	<b>128 641</b>	<b>194 516</b>	<b>193 810</b>	<b>184 458</b>	<b>-4,8 %</b>
Dont :					
poste ancienne station d'épuration	64 386	85 440	96 634	91 100	
poste rue Jean Moulin	16 279	23 797	26 341	24 954	
poste rue de Nancy	2 916	5 508	5 013	5 139	
poste rue de Strasbourg	1 013	3 244	3 102	3 408	
poste 17 rue Herbeth	3 101	6 705	7 299	6 268	
poste rue Herbeth	227	705	519	344	
poste rue Cadiot	2 434	5 336	4 662	3 783	
poste saline	10 739	12 134	7 564	8 802	
poste Isengraben	15 635	15 033	14 627	15 864	
poste Rech	/	5 255	7 757	6 817	
poste Eich	10 539	19 893	11 982	11 076	
poste rue Ziegler	1 114	5 228	2 454	2 200	
poste pluvial collège	152	1 938	1 860	2 062	
poste pluvial parking pompier	106	4 300	3 996	2 641	
<b>WILLERWALD</b>	<b>446 839</b>	<b>465 098</b>	<b>519 259</b>	<b>558 031</b>	<b>7,5 %</b>
Dont :					
station d'épuration	372 261	375 775	421 917	469 094	
poste rue neuhof	8 977	12 360	14 122	12 636	
poste rue de la croix	12 421	19 454	20 115	16 109	

poste rue Herbitzheim	53 175	56 971	62 471	59 697	
poste Joliot-Curie Europôle 2	5	538	634	495	
<b>HOLVING</b>	<b>120 368</b>	<b>126 510</b>	<b>89 183</b>	<b>78 477</b>	<b>-12,0 %</b>
Dont : station d'épuration	51 995	47 411	9 241	2 400	
poste impasse des charentes	1 693	2 256	1 847	1 837	
poste impasse des canards	15 676	26 344	21 238	14 753	
poste place de l'Europe	5 806	5 420	5 607	5 856	
poste rue de la forêt	3 826	4 813	4 851	3 949	
poste Hilsprich rue de Kappelkinger	28 587	24 689	29 038	34 900	
poste Hilsprich Castviller	632	317	372	469	
poste Richeling	12 153	15 260	16 989	14 313	
<b>KAPPELKINGER</b>	<b>20 820</b>	<b>25 576</b>	<b>26 197</b>	<b>16 812</b>	<b>-35,8 %</b>
<b>LE VAL DE GUEBLANGE</b>	<b>31 414</b>	<b>50 347</b>	<b>55 192</b>	<b>53 014</b>	<b>-3,9 %</b>
Dont : poste Audviller	9 448	12 687	15 108	14 302	
poste allée des bois	248	388	401	360	
poste rue de l'Albe	1 453	2 961	2 457	2 766	
poste Steinbach	811	2 029	1 207	1 186	
poste Wentzviller	5 349	8 272	9 746	8 904	
poste rue principale Schweix	14 105	24 010	26 273	25 496	
<b>LIXING-lès-ROUHLING</b>	<b>44 347</b>	<b>41 319</b>	<b>42 108</b>	<b>49 020</b>	<b>16,4 %</b>
<b>LOUPERSHOUSE</b>	<b>158 828</b>	<b>187 735</b>	<b>179 824</b>	<b>177 543</b>	<b>-1,3 %</b>
Dont : lagune	104 908	102 813	88 288	103 783	
poste giratoire	30 851	46 630	50 902	42 949	
poste rue principale	15 519	23 133	24 818	21 261	
poste pluvial	2 203	7 322	8 088	3 547	
poste Ellviller	5 347	7 837	7 728	6 003	
<b>NEUFGRANGE</b>	<b>57 697</b>	<b>87 460</b>	<b>93 338</b>	<b>125 354</b>	<b>34,3 %</b>
Dont : station d'épuration	50 971	78 148	81 665	76 804	
poste rue de Lorraine	81	175	429	38 757	
poste rue des sapins	3 521	4 294	3 863	3 158	
poste rue de la tuilerie	801	1 320	1 097	1 148	
poste hambach Roth rue principale	1 409	1 687	1 075	1 676	
poste Hambach Roth Sainte Catherine	914	1 836	5 209	3 811	
<b>PUTTELANGE</b>	<b>277 903</b>	<b>271 156</b>	<b>296 607</b>	<b>268 497</b>	<b>-9,5 %</b>
Dont : station d'épuration	226 450	206 614	227 454	208 733	
poste rue Zechenetzal	2 441	2 224	1 672	1 402	
poste chemin des hirondelles	4 283	7 228	5 981	5 463	
poste rue du Garichfeld	1 598	1 562	1 435	1 287	
poste rue du pont	18 113	20 146	20 691	17 789	
poste rue Jean Moulin	5 796	9 576	12 260	8 735	
poste rue Nancy	18 561	22 326	25 906	24 413	

poste pluvial rue Nancy	661	1 480	1 208	675	
<b>REMERING lès PUTTELANGE</b>	<b>86 110</b>	<b>94 074</b>	<b>92 486</b>	<b>85 619</b>	<b>-7,4 %</b>
Dont : station d'épuration	66 318	72 041	65 683	64 587	
poste rue Lamartine	715	3 719	3 764	2 535	
poste rue Emile Zola	5 287	1 614	1 612	1 280	
poste rue Saint Jean	12 922	15 032	19 819	15 651	
poste rue principale	868	1 668	1 608	1 566	
<b>ROUHLING</b>	<b>88 591</b>	<b>108 684</b>	<b>91 376</b>	<b>81 739</b>	<b>-10,5 %</b>
<b>SAINT JEAN ROHRBACH</b>	<b>58 815</b>	<b>37 835</b>	<b>40 872</b>	<b>21 047</b>	<b>-48,5 %</b>
Dont : dégrilleur	4 552	2 295	2 366	2 504	
poste rue du 22 novembre	13 817	5 576	3 994	4 263	
poste rue du stade	40 446	29 964	34 512	14 280	
<b>SARREINSMING</b>	<b>210 247</b>	<b>232 160</b>	<b>241 502</b>	<b>225 083</b>	<b>-6,8 %</b>
Dont : poste Petite Amérique	2 351	3 331	3 686	4 197	
poste moulin	2 819	5 764	3 720	2 900	
poste rue Neunkirch	702	1 219	1 153	1 011	
poste rue libération	5 721	14 893	11 455	11 584	
poste Rémelfing	12 699	13 741	13 681	13 027	
station d'épuration	185 955	193 212	207 807	192 364	
<b>SILTZHEIM</b>	<b>27 682</b>	<b>42 940</b>	<b>46 580</b>	<b>40 134</b>	<b>-13,8 %</b>
<b>WITTRING</b>	<b>62 107</b>	<b>76 587</b>	<b>83 016</b>	<b>64 960</b>	<b>-21,8 %</b>
Dont : poste rue Jacquemin	26 197	30 609	36 138	21 700	
station d'épuration	35 910	45 978	46 878	43 260	
<b>WOUSTVILLER</b>	<b>145 357</b>	<b>163 106</b>	<b>122 330</b>	<b>120 472</b>	<b>-1,5 %</b>
Dont : station d'épuration	143 575	159 644	117 774	116 647	
bassin pollution	1 227	1 585	1 826	1 944	
poste Ernestviller rue du château	555	1877	2730	1881	
<b>WIESVILLER</b>	<b>421</b>	<b>612</b>	<b>882</b>	<b>1035</b>	<b>17,3 %</b>
<b>ZETTING</b>	<b>190 287</b>	<b>172 903</b>	<b>255 147</b>	<b>219 203</b>	<b>-14,1 %</b>
Dont : poste canal	43 933	42 730	57 645	42 161	
station d'épuration	134 598	99 049	166 067	141 190	
poste Dieding moulin	8 697	26 866	27 734	31 798	
poste Dieding fontaine	3 059	4 258	3 701	4 054	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 384 351</b>	<b>3 332 096</b>	<b>3 607 748</b>	<b>3 334 923</b>	<b>-7,6 %</b>

**Commentaire : Diminution significative de la consommation électrique de 7,6%.**

**Tableau : Coût annuel en € T.T.C.**

	Coût annuel (€ T.T.C) Année 2019 - 2022				Evolution du coût en % 2021 / 2022
	2019	2020	2021	2022	
<b>BLIESBRUCK</b>	<b>10 653</b>	<b>15 016</b>	<b>16 498</b>	<b>43 312</b>	<b>162,53%</b>
Dont : poste stade	9 615	13 026	14 858	39 263	
poste petit côté	488	1 226	953	2 265	
poste gallo-romain	550	764	687	1 784	
<b>BLIES-EBERSING</b>	<b>12 438</b>	<b>17 453</b>	<b>17 877</b>	<b>54 873</b>	<b>206,9%</b>
Dont : poste Muhle	5 851	9 357	9 881	32 520	
poste mairie	3 207	4 685	4 213	12 999	
poste entrée Bliesbruck	2 966	3 100	3 325	8 655	
poste stockallmend	414	311	458	699	
<b>BLIES-GUERSVILLER</b>	<b>17 267</b>	<b>22 778</b>	<b>27 230</b>	<b>71 068</b>	<b>161,0%</b>
Dont : poste Blies-Guersviller	11 092	13 986	18 162	46 742	
poste Blies-Schweyen 33 rue Ecoles	5 401	6 827	8 150	22 767	
poste 63 rue Ecoles	774	1 965	918	1 559	
<b>FRAUENBERG</b>	<b>1 559</b>	<b>2 827</b>	<b>2 509</b>	<b>8 648</b>	<b>244,6%</b>
Dont : poste ancienne step	1 145	2 081	1 872	7 155	
poste moulin	284	496	380	872	
poste rue des écoles	130	250	258	621	
<b>GROSLIEDERSTROFF</b>	<b>23 611</b>	<b>33 367</b>	<b>41 508</b>	<b>103 225</b>	<b>148,7%</b>
Dont : poste FA rue de Sarrebruck	7 748	11 907	13 526	29 857	
poste rue Almet	14 664	19 758	26 322	69 553	
poste zone Gungling	663	894	896	2 234	
poste rue du pont	153	274	296	461	
poste ruelle Klopp	383	533	468	1 120	
<b>IPPLING</b>	<b>0</b>	<b>23 257</b>	<b>40 191</b>	<b>24 105</b>	<b>-40,0%</b>
Station assainissement	/	23 105	39 851	23 340	
Poste lotissement	/	152	340	765	
<b>SARREGUEMINES</b>	<b>104 869</b>	<b>16 080</b>	<b>17 537</b>	<b>18 832</b>	<b>7,4%</b>
Dont : poste de Foldersviller	14 463	15 490	17 082	15 796	
poste rue d'Ippling	/	370	213	2 552	
poste ancienne step	/	221	241	484	
<i>A titre indicatif 21 autres postes en délégation</i>	90 406				
<b>GRUNDEVILLER</b>	<b>9 644</b>	<b>15 099</b>	<b>17 477</b>	<b>38 158</b>	<b>118,3%</b>
Dont : poste rue vergers	768	1 587	1 837	4 446	
poste rue 4 vents	811	1 656	1 768	4 346	
lagune	2 685	5 399	5 608	17 407	

poste Ernestviller Heckenransbach rue vergers	35	374	513	5 664	
poste Ernestviller Heckenransbach rue des près	260	178	198	313	
poste Ernestviller Heckenransbach rue Sainte Marie	185	373	400	776	
poste Ernestviller Heckenransbach rue de Grundviller	4 900	5 531	7 153	5 206	
<b>GUEBENHOUSE</b>	<b>2 293</b>	<b>4 381</b>	<b>5 018</b>	<b>17 348</b>	<b>245,7%</b>
<b>HAMBACH</b>	<b>5 033</b>	<b>8 335</b>	<b>9 392</b>	<b>22 217</b>	<b>136,6%</b>
poste Union	649	1 101	1 158	2 752	
poste Jean Monnet	1634	2 523	2 916	7 534	
Poste Carnot Europôle 2	135	300	324	546	
poste ancienne step Hambach	2 615	4 412	4 994	11 385	
<b>SARRALBE</b>	<b>19 808</b>	<b>32 452</b>	<b>33 751</b>	<b>93 247</b>	<b>176,3%</b>
Dont : poste ancienne station d'épuration	9 257	13 138	15 387	42 983	
poste rue Jean Moulin	2 450	3 840	4 406	13 239	
poste rue de Nancy	526	995	959	2 832	
poste rue de Strasbourg	206	669	677	1 983	
poste 17 rue Herbeth	539	1 184	1 329	3 225	
poste rue Herbeth	111	236,27	217,18	350	
poste rue Cadiot	444	972	905	1 911	
poste saline	1 673	2 064	1 422	4 689	
poste Isengraben	2 496	2 665	2 739	7 112	
poste Rech	/	978	1 512	4 107	
poste Eich	1 619	3 220	2 076	6 058	
poste rue Ziegler	304	1 021	629	1 505	
poste pluvial collège	79	503	519	1 354	
poste pluvial parking pompier	104	967	976	1 899	
<b>WILLERWALD</b>	<b>53 453</b>	<b>59 972</b>	<b>73 632</b>	<b>97 836</b>	<b>32,9%</b>
Dont : station d'épuration	41 911	45 382	57 140	54 933	
poste rue neuhof	1 351	2 069	2 461	7 246	
poste rue de la croix	2 058	3 200	3 429	7 087	
poste rue Herbitzheim	8 026	9 107	10 358	28 109	
poste Joliot-Curie Europôle 2	107	214	244	461	
<b>HOLVING</b>	<b>21 819</b>	<b>23 420</b>	<b>19 107</b>	<b>32 621</b>	<b>70,7%</b>
Dont : station d'épuration	9 077	8 640	3 375	1 922	
poste impasse des charentes	359	485	440	993	
poste impasse des canards	3 157	4 462	4 250	2 815	
poste place de l'Europe	1 990	2 064	1 928	1 655	
poste rue de la forêt	592	872	915	1 854	
poste Hilsprich rue de Kappelkinger	4 688	4 159	5 019	15 699	
poste Hilsprich Castviller	140	200	224	437	

poste Richeling	1 816	2 538	2 957	7 246	
<b>KAPPELKINGER</b>	<b>2 939</b>	<b>3 883</b>	<b>4 113</b>	<b>7 661</b>	<b>86,3%</b>
<b>LE VAL DE GUEBLANGE</b>	<b>5 063</b>	<b>8 637</b>	<b>9 721</b>	<b>28 509</b>	<b>193,3%</b>
Dont :					
poste Audviller	1 459	2 106	2 569	7 985	
poste allée des bois	111	187,85	199	360	
poste rue de l'Albe	286	589	530	1 264	
poste Steinbach	193	444	329	758	
poste Wentzville	852	1 417	1 706	4 550	
poste rue principale Schweix	2 162	3 893	4 389	13 592	
<b>LIXING-lès-ROUHLING</b>	<b>6 607</b>	<b>6 919</b>	<b>7 141</b>	<b>29 925</b>	<b>319,1%</b>
<b>LOUPERSHOUSE</b>	<b>24 083</b>	<b>29 730</b>	<b>31 062</b>	<b>57 625</b>	<b>85,5%</b>
Dont :					
lagune	15 540	15 453	15 102	14 391	
poste giratoire	4 669	7 533	8 533	24 903	
poste rue principale	2 463	3 912	4 358	12 778	
poste pluvial	548	1 476	1 677	2 162	
poste Ellviller	863	1 357	1 393	3 391	
<b>NEUFGRANGE</b>	<b>6 650</b>	<b>14 725</b>	<b>16 339</b>	<b>77 364</b>	<b>373,5%</b>
Dont :					
station d'épuration	5 349	12 449	13 507	38 776	
poste rue de Lorraine	57	156	207	33 274	
poste rue des sapins	600	886	879	1 908	
poste rue de la tuilerie	170	356	341	793	
poste hambach Roth rue principale	226	390	313	1 257	
poste Hambach Roth Sainte Catherine	248	489	1 091	1 356	
<b>PUTTELANGE</b>	<b>40 396</b>	<b>41 806</b>	<b>49 167</b>	<b>58 318</b>	<b>18,6%</b>
Dont :					
station d'épuration	32245	30 533	36 678	29 513	
poste rue Zechenetzel	483	495	432	761	
poste chemin des hirondelles	797	1 335	1 203	2 515	
poste rue du Garichfeld	439	509	521	907	
poste rue du pont	2 814	3 329	3 557	8 672	
poste rue Jean Moulin	967	1 630	2 128	4 438	
poste rue Nancy	2 414	3 573	4 264	10 987	
poste pluvial rue Nancy	237	402	384	525	
<b>REMERING lès PUTTELANGE</b>	<b>12 891</b>	<b>15 191</b>	<b>15 607</b>	<b>39 947</b>	<b>156,0%</b>
Dont :					
station d'épuration	9 697	11 136	10 609	29 174	
poste rue Lamartine	168	703	740	1 436	
poste rue Emile Zola	862	378	396	989	
poste rue Saint Jean	1 964	2 587	3 468	7 525	
poste rue principale	200	386	394	823	
<b>ROUHLING</b>	<b>9 570</b>	<b>17 211</b>	<b>15 258</b>	<b>46 392</b>	<b>204,0%</b>

SAINT JEAN ROHRBACH	10 959	8 545	9 169	15 749	71,7%
Dont : dégrilleur	837	496	529	1 467	
poste rue du 22 novembre	2 205	1 033	831	1 933	
poste rue du stade	7 917	7 016	7 809	12 349	
<b>SARREINSMING</b>	<b>30 358</b>	<b>37 005</b>	<b>39 157</b>	<b>46 628</b>	<b>19,1%</b>
Dont : poste Petite Amérique	387	659	741	1 988	
poste moulin	467	1 094	801	1 489	
poste rue Neunkirch	139	321	326	701	
poste rue libération	884	1 470	2 122	5 708	
poste Rémelfing	2 060	2 387	2 463	6 806	
station d'épuration	26 421	31 074	32 704	29 936	
<b>SILTZHEIM</b>	<b>3 954</b>	<b>6 998</b>	<b>7 782</b>	<b>20 909</b>	<b>168,7%</b>
<b>WITTRING</b>	<b>9 386</b>	<b>12 438</b>	<b>13 673</b>	<b>34 265</b>	<b>150,6%</b>
Dont : poste rue Jacquemin	4 207	5 082	6 213	12 231	
station d'épuration	5 179	7 356	7 460	22 034	
<b>WOUSTVILLER</b>	<b>22 809</b>	<b>24 116</b>	<b>19 254</b>	<b>18 023</b>	<b>-6,4%</b>
Dont : station d'épuration	22 389	23 199	18 094	15 112	
bassin pollution	283	475	551	1 740	
poste Ernestviller rue du château	137	442	609	1 171	
<b>WIESVILLER</b>	<b>288</b>	<b>455,58</b>	<b>571,19</b>	<b>925</b>	<b>61,9%</b>
<b>ZETTING</b>	<b>28 967</b>	<b>28 051</b>	<b>40 399</b>	<b>58 394</b>	<b>44,5%</b>
Dont : poste canal	6 661	6 934	9 151	22 660	
station d'épuration	20 196	15 856	25 680	19 732	
poste Dieding moulin	1 500	4 385	4 734	13 847	
poste Dieding fontaine	610	876	834	2 155	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>497 367</b>	<b>530 148</b>	<b>600 140</b>	<b>1 166 124</b>	<b>94,3%</b>

**Commentaire : L'augmentation annuelle considérable du coût s'explique par la hausse brutale des coûts de l'énergie**

## 6.1. Consommation en réactifs

BILAN ANNEE CIVILE 2022	CHLORURE FERRIQUE T	€ HT FECL	CHLORURE D'ALUMINIUM MONOMERE T	€ HT FEAM	ACIDE CHLORYDRIQUE KG	€ HT AC	SULFATE DE FER KG	€ HT SF	POLYMERE T	€ HT Polymère	CHAUX T	€ HT Chaux	NITRATE DE CALCIUM T	€ HT NC	€/ site
BLIESBRUCK	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	9,00	3 014,00 €	3 014,00 €
IPPLING	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	36,00	16 298,76 €	16 298,76 €
LOUPERSHOUSE	15,17	8 042,76 €	6,43	3 054,25 €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	11 097,01 €
PUTTELANGE	11,33	3 620,52 €	6,78	6 241,50 €	-	- €	-	- €	1 200,00	6 576,00 €	-	- €	-	- €	16 438,02 €
REMERING	-	- €	-	- €	-	- €	1 250,00	550,00 €	-	- €	-	- €	-	- €	550,00 €
SARRALBE	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	18,00	6 028,00 €	6 028,00 €
WILLERWALD	160,02	58 491,21 €	17,41	8 269,75 €	1 426,00	550,80 €	-	- €	1 200,00	6 576,00 €	136,46	40 836,31 €	-	- €	114 724,07 €
WOUSTVILLER	11,10	4 152,60 €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	4 152,60 €
ZETTING	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	300,00	1 551,00 €	-	- €	-	- €	1 551,00 €
Somme et €/produit	197,62	74 307,09 €	30,62 €	17 565,50 €	1 426,00	550,80 €	1 250,00	550,00 €	2 700,00	14 703,00 €	136,46	40 836,31 €	63,00	25 340,76 €	173 853,46 €

Le coût total des réactifs est de **173 853,46€ HT** en 2022.

Au cours de l'année nous avons rencontrés certaines difficultés d'approvisionnement. La pénurie de matière première, la forte augmentation de la demande et des coûts en sont les causes.

Le chlorure ferrique a été particulièrement touché par cette crise car l'une des matières premières : l'acide chlorhydrique n'était plus disponible sur une période estivale où notre besoin était plus important. Ce produit a été remplacé provisoirement par du chlorure d'aluminium monomère.

En comparaison avec l'année 2021, une augmentation de 64% du coût total a été observée. Rappelons que la dépense des réactifs s'élevait à 106 262,56€ HT.

## ***6.2. Curage et inspection de réseau***

Nous réalisons des interventions de curage sur les systèmes de collectes et systèmes de traitement appartenant au domaine d'exploitation.

Pour l'année 2022, 196 opérations de curage ont été réalisées sur réseaux et stations confondus :

- 72 postes de refoulement ont été curés, certains plusieurs fois, sur un total de 140 postes de refoulement (y compris 19 autres postes en délégation sur Sarreguemines)
- 16 stations d'épuration ont été curées sur un total de 19 stations (Sarreguemines excepté). Les interventions de curage ont été les suivantes :
  - 17 curages sur bassin d'orage
  - 2 curages sur dégazeur
  - 5 curages sur dégrilleur
  - 80 curages sur dessableur-dégraisseur.
- 28 déversoirs d'orage ont été curés
- 70 interventions de curage ont eu lieu sur des bouchons particuliers et boîte de branchement (les bouchons retirés directement par nos agents ne sont pas comptabilisés).

### Pour conclure :

Environ 12 km de réseau ont été curés (y compris les curages avant inspection caméra). Au total, il y a eu environ 700 heures de curage dont 6 heures en astreinte. Le montant annuel du curage s'élève à **241 417,30 €HT** pour l'année 2022.

# 1. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	64 854	64 398
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	990	943
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,055	2,055
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99,4%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,05	0,1
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	9,5	9,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,35%	0,44%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,14	96,44
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,7	5,3
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,9%	1,06%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	12	9

Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,60 euros TTC par m<sup>3</sup> (SDFEA - données agrégées disponibles - 2022).

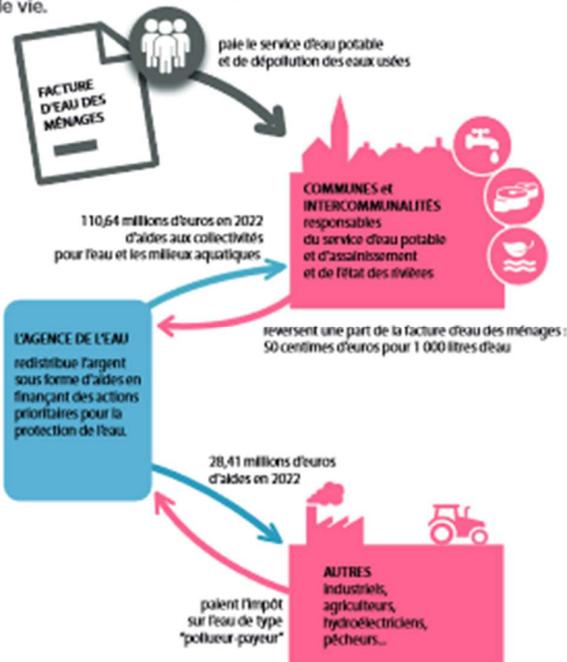
[www.services.eaufrance.fr/docs/SDFEA\\_videocmp1](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SDFEA_videocmp1)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L2221-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'eau maître ou à l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture du exercice concerné. L'eau maître ou l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale a accès à la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/epq/avec-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-les-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité     

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>  
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

**Nouveaux podcasts**

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)

